

## Rapport du Président

Commission permanente du  
vendredi 23 octobre 2020

**10<sup>ème</sup> Commission**

N° CP-2020-10-10-1

### Service instructeur

DGA développement humain et solidarité - Service  
insertion et stratégie

### Service consulté

## **POLITIQUE DEPARTEMENTALE D'INSERTION : ACTIONS COMPLEMENTAIRES**

Résumé : Ce rapport a pour objet de renforcer l'accompagnement vers l'emploi des publics rencontrant des freins d'ordre social, dans le cadre d'un partenariat déjà existant entre le Département et Pôle emploi.

Il s'agit ainsi pour le territoire mulhousien, le plus impacté par la précarité, de dédier un poste de travailleur social sous l'égide de l'association CIAREM, au sein des agences de Pôle emploi pour travailler en proximité des demandeurs d'emploi non bénéficiaires du rSa, dont l'insertion professionnelle est entravée par des difficultés de logement, de santé, etc.

Il est donc proposé de verser à l'association CIAREM, une subvention de 14 000 € pour le dernier trimestre 2020, afin d'assurer le suivi de demandeurs d'emploi sur le volet social d'un accompagnement dit « global », tel que préconisé notamment dans le cadre de la Stratégie Nationale de Prévention et de Lutte contre la Pauvreté (SNPLP).

### Soutien à l'accompagnement global en lien avec Pôle emploi, sur le volet social :

Le renforcement de l'approche globale de l'accompagnement par le Département du Haut-Rhin et Pôle emploi, porté par le nouveau protocole national d'ADF-DGEFP-Pôle emploi du 1<sup>er</sup> avril 2019, qui s'inscrit par ailleurs dans le cadre de la Stratégie Nationale de Prévention et de Lutte contre la Pauvreté, s'est concrétisé par une nouvelle convention de partenariat (délibération n° CP-2020-X-X-X en date du 9 octobre 2020) entre le Département et Pôle emploi.

Une prise en charge articulée par deux professionnels (un travailleur social et un conseiller Pôle emploi) permet un diagnostic croisé et un accompagnement coordonné.

Cet accompagnement est destiné majoritairement aux bénéficiaires du rSa. Il concerne également les autres demandeurs d'emploi qui peuvent être confrontés à des difficultés à la fois d'ordre social et professionnel, particulièrement ceux indemnisés au titre de l'Allocation de Solidarité Spécifique (ASS) versée par Pôle emploi, qui sont chômeurs de longue durée avec de faibles ressources.

Ces publics, lorsqu'ils ne sont pas connus des travailleurs sociaux du Département, doivent pouvoir bénéficier de l'accompagnement global proposé par Pôle emploi - qui nécessite la réalisation d'un diagnostic partagé et un accompagnement social adapté - selon des modalités fluides et rapides, tout particulièrement sur le territoire mulhousien qui connaît un nombre élevé des ménages en précarité. Il est noté que personnes en recherche d'emploi rencontrant des problématiques sociales dégradées, accentuées par le confinement, ne s'adressent pas systématiquement aux services sociaux, malgré ces freins importants de nature à entraver leur insertion professionnelle.

Aussi, il est proposé de mettre à disposition de Pôle emploi un poste de travailleur social, porté par le CIAREM, partenaire expérimenté de l'accompagnement des publics en difficulté et déjà impliqué dans l'accompagnement global des bénéficiaires du rSa.

Ce professionnel serait amené à intervenir directement au sein des agences mulhousiennes de Pôle emploi, en proximité et selon des modalités d'organisation définies entre Pôle emploi et l'association, en concertation avec les services du Département.

Une convention de partenariat entre le Département et le CIAREM (jointe au présent rapport) définit les missions du travailleur social dédié à l'accompagnement global de 48 demandeurs d'emploi non bénéficiaires du rSa, pour un partenariat du 1<sup>er</sup> octobre 2020 au 31 décembre 2020.

Aussi, il est proposé d'attribuer à l'association CIAREM, une subvention d'un montant total de 14 000 € pour l'intervention du travailleur social dans le cadre précité.

La 10<sup>ème</sup> commission a émis un avis favorable en date du 25 septembre 2020.

En conclusion, au vu de ce qui précède, je vous demande de bien vouloir :

- accorder à l'association CIAREM, dans le cadre de la politique départementale d'insertion, une subvention d'un montant total de 14 000 €,
- m'autoriser à signer toutes les pièces nécessaires au versement de cette subvention,
- approuver et m'autoriser à signer avec l'association CIAREM, la convention portant partenariat pour l'accompagnement global dans le cadre de la politique départementale d'insertion, jointe en annexe.

La dépense correspondante, soit 14 000 €, sera prélevée sur le Programme H812 - Chapitre 017 - Fonction 564 - Nature 6574 (Autorisation d'Engagement).

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

LE PRESIDENT  
Remy WITH